



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0234**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le Conseiller délégué Max Vincent pour un déplacement à Porto Novo (Bénin)

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0234**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le Conseiller délégué Max Vincent pour un déplacement à Porto Novo (Bénin)**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.17.

Dans le cadre de sa délégation, monsieur le Conseiller délégué Max Vincent a été invité du 9 au 14 septembre 2014 à Porto Novo (Bénin) pour rencontrer les partenaires techniques et financiers impliqués sur le programme d'aménagement des berges de la lagune ainsi que pour définir les termes de la prochaine convention de coopération décentralisée avec la Ville de Porto Novo.

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) a octroyé une subvention de 1,2 M€ pour ce programme d'aménagement. La Communauté urbaine de Lyon est partenaire de ce programme en tant qu'assistante à la maîtrise d'ouvrage et, à ce titre, rencontrera les partenaires financiers et notamment l'agence française de développement.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réels sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le Conseiller délégué Max Vincent pour une mission du 9 au 14 septembre 2014 à Porto Novo (Bénin).

2° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

3° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6532 - fonction 021 - opération n° 0P28O2201.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.